

# Notice d'information relative à la protection des données à caractère personnel des personnes inscrites dans le registre de transparence

La Chambre des Députés, en sa qualité de responsable du traitement, traite des données relatives aux personnes concernées inscrites sur le registre de transparence. Cette notice a pour but de vous indiquer comment la Chambre des Députés traite de vos données à caractère personnel.

Par la mise à disposition du présent document, la Chambre des Députés tend à démontrer sa conformité aux principes de protection des données à caractère personnel et de respect à la vie privée établis par le [Règlement Général sur la Protection des Données](#)<sup>1</sup> (ci-après désigné le « RGPD ») et la [loi du 1<sup>er</sup> août 2018](#)<sup>2</sup> (ci-après désignée la « Loi »).

## 1. Responsable de traitement

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par la Chambre des Députés au 23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## 2. Délégué à la Protection des Données

Georges Wantz pour la société à responsabilité limitée Deloitte Tax & Consulting, 20, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg.

## 3. Finalités des traitements de données

Afin de garantir une meilleure transparence des activités parlementaires et plus précisément des contacts des députés avec diverses sphères d'influence, la Chambre des Députés a introduit un registre de transparence qui enjoint aux députés de déclarer toute entrevue avec une personne extraparlamentaire en vue d'influencer leur travail législatif ou le processus de décision de la Chambre. Ce registre est destiné à rendre publics ces entrevues.

Cette exigence a été introduite dans le Règlement de la Chambre des Députés, au Chapitre 18*bis* : le Registre de transparence.

Le registre de transparence a pour finalité :

- 1° l'identification et le recensement des informations relatives aux entrevues visées au paragraphe 1er ;
- 2° la transparence des prises d'influence sur le travail législatif ou le processus de décision de la Chambre des Députés par les représentants d'intérêts et les tiers ;
- 3° l'information des citoyens sur les contacts entre les membres de la Chambre des Députés et les représentants d'intérêts et les tiers ;
- 4° la mise à disposition au public des informations relatives aux entrevues visées.

---

<sup>1</sup> Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données).

<sup>2</sup> Loi du 1<sup>er</sup> août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), portant modification du Code du travail et de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

#### **4. Catégories de données traitées**

Le registre de transparence est public et consultable auprès de l'Administration parlementaire. Les informations relatives au nom, à la forme juridique et au nom du tiers représenté sont publiées sur le site internet de la Chambre des Députés.

Il contient :

- 1° la date et le lieu de l'entrevue,
- 2° le nom et le prénom des membres de la Chambre des Députés présents à l'entrevue,
- 3° le nom et le prénom des représentants d'intérêts et des tiers présents à l'entrevue,
- 4° la dénomination, la raison sociale, l'adresse du siège social et le numéro d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés, des entités et personnes morales qui ont été représentées, sinon, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, le nom et le prénom ainsi que la localité de l'adresse professionnelle sinon privée,
- 5° une description sommaire de la position défendue par les représentants d'intérêts et les tiers par rapport aux activités législatives,
- 6° si applicable, les projets ou propositions de loi ainsi que les lois et sur lesquels ont porté les discussions.

#### **5. Base légale du traitement**

Le traitement est basé sur l'exercice de la mission publique de la Chambre des Députés telle que décrite dans le Règlement de la Chambre des Députés.

#### **6. Durées de conservation des données**

Les données contenues dans le registre sont conservées et sont maintenues sur le site Internet de la Chambre des Députés trois mois au-delà du terme de la législature au cours de laquelle elles ont été inscrites sur le registre.

Au-delà de ce terme, les données sont conservées pendant cinq années dans un fichier intermédiaire accessible à toute personne qui en fait par écrit la demande au Président de la Chambre des Députés.

#### **7. Destinataires des données**

Le registre de transparence est public et publié sur le site internet de la Chambre des Députés.

#### **8. Mesures de protection des données**

La Chambre des Députés a mis en place des mesures de sécurité organisationnelles et techniques appropriées afin de garantir un niveau élevé de sécurité des données, conformément aux exigences posées par l'article 32 du RGPD.

#### **9. Droits des personnes concernées**

Toute personne dont la Chambre des Députés traite des données à caractère personnel peut exercer les droits énumérés ci-après :

- **Droit à l'information ;**
- **Droit d'accès aux données ;**
- **Droit de rectification des données ;**

- **Droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle ;**

Les personnes concernées qui estiment que leurs droits n'auraient pas été respectés lors du traitement de leurs données peuvent déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (ci-après désigné la « CNPD ») à l'adresse postale suivante :

CNPD  
Service des réclamations,  
15, boulevard du Jazz  
L - 4370 Esch-sur-Alzette

Les personnes concernées ont également la possibilité d'émettre leur réclamation via le [formulaire de réclamation en ligne](#) sur le site de la CNPD.

Dans certains cas et selon les conditions fixées par les normes législatives et réglementaires en vigueur, les personnes concernées bénéficient également des droits suivants :

- **Droit d'effacement des données ;**
- **Droit à la limitation du traitement ;**
- **Droit d'opposition au traitement ;**
- **Droit à la portabilité des données** (dans la mesure où cela est techniquement possible).

Lors d'une demande d'exercice des droits, une copie d'une pièce d'identité pourrait être demandée permettant ainsi à la Chambre des Députés d'être en mesure d'identifier l'auteur de la demande.

La demande sera traitée dans les meilleurs délais et au plus tard, dans un délai d'un mois à compter de l'accusé de réception de celle-ci. Le délai peut être prolongé de deux mois compte tenu de la complexité de la demande.

## **10. Contact**

Dans le cas où les personnes concernées souhaiteraient obtenir des informations complémentaires à la présente notice, ces derniers peuvent contacter la Chambre des Députés par courriel, téléphone ou courrier postal.

Pour contacter le Délégué à la protection des données pour obtenir des informations ou exercer vos droits :

**Par courriel :** [dpo@chd.lu](mailto:dpo@chd.lu)

**Par téléphone :** (+352) 466 966- 385

**Par courrier :**

Chambre des Députés  
À l'attention du Délégué à la protection des données  
23, rue du Marché-aux-Herbes  
L - 1728 Luxembourg

## **11. Révision et mise à jour de la notice d'information**

La présente notice d'information peut être amenée à évoluer, pour protéger au mieux les données à caractère personnel des personnes concernées.

La dernière version en vigueur est consultable sur le portail interne de la Chambre des Députés.

**Dernière mise à jour : 15 septembre 2025**